

# DÉCLARATION DE FOI

## *Église Espoir et Vie*

### 1. - BIBLE -

Nous croyons que les 66 livres des Saintes Ecritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infaillible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour. La Bible, dans les textes originaux, est entièrement digne de foi et inerrante dans tout ce qu'elle affirme (Esaïe 40.8; Jean 10.35; II Tim. 3.15-17; II Pierre 1.21).

### 2. - DIEU -

Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes: Père, Fils et Saint-Esprit. Il est infini dans sa connaissance, dans sa puissance et dans sa présence. Il est immuable dans sa sainteté, sa justice, son amour et sa grâce (Matt. 28.19; II Cor. 13.13; Jude 20-21).

### 3. - CRÉATION -

Nous croyons que Dieu est créateur de tout, sauf du péché: qu'Il a créé l'homme à son image, mais que la désobéissance de celui-ci a entraîné la condamnation, la corruption et la mort. La création de l'être humain à l'image de Dieu comporte la nécessité d'être en communion avec le Créateur et de le glorifier au sein de l'univers créé. La désobéissance d'Adam et d'Ève a produit, par voie de conséquence, la rupture de cette communion, l'échec des relations humaines et des désordres de tous genres pour eux et pour leurs descendants (Gen. 1.26-27, 31; 2.7,16-17; 3.6; Eccl. 7.29; Jean 1.2,3; Rom. 1.20-21; 2.14-15; Col. 1.16).

### 4. - JÉSUS-CHRIST -

Nous croyons que Jésus, notre Seigneur, est vrai Dieu de toute éternité. Qu'Il a été conçu du Saint-Esprit, qu'Il est né de la vierge Marie et qu'Il est vrai homme sans péché; que les Saintes Ecritures présentent en outre comme objet de foi son enseignement, ses miracles, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel et visible, en puissance et en gloire. Au sujet de ce retour, il existe diverses positions; quelle que soit celle que l'un ou l'autre pourrait adopter, nous sommes tous unis dans l'espérance de l'avènement personnel de Jésus-Christ et du triomphe de son Royaume (Matt. 1.20-21; Jean 1.1-2, 2.11; Actes 1.7,11; Rom. 1.3-4; 4.25; I Thess. 1.9-10; Tite 2.13, Hébr. 4.14-15; I Jean 2.2).

## 5. - SALUT -

Nous croyons que le salut est par grâce: c'est le processus complet par lequel Dieu justifie, régénère, sanctifie et glorifie tout pécheur qui se confie en lui sur la seule base de l'oeuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Par la justification et l'adoption, nous sommes faits sujets du Maître et enfants du Père.

- A. La régénération s'opère par le Saint-Esprit: il nous amène à une vive conscience de notre péché, à une repentance véritable et à une conversion à Dieu dans Christ comme Sauveur; il transforme notre coeur afin de le soumettre à Jésus-Christ comme Seigneur (Jean 3.3-8; 16.8-11; I Cor.6.11; II Cor. 5.17; Eph. 2.5-7; 5.18; Col. 3.9-10; II Pierre 3.18).
- B. La justification par laquelle Dieu déclare le pécheur juste, ne se produit pas par les oeuvres, mais par la grâce, au moyen de la foi en Jésus-Christ notre Seigneur (Jean 3.16; Rom. 5.1, 8-9,19; 8.14,30; II Cor. 7.1; Eph. 1.3-14; 2.8-10; Hébr. 12.14; I Pierre 1.9).
- C. Racheté par son Sauveur, le chrétien s'éloignera du péché et se conformera à la volonté de Dieu. La vie de sanctification culminera dans la glorification.

## 6. - SAINT-ESPRIT -

Nous croyons que le Saint-Esprit habitant en nous, nous rend capables par sa puissance, de servir Jésus, de témoigner pour lui et de vivre la vie chrétienne.

- A. Le fruit de l'Esprit se manifeste par le témoignage conséquent d'une vie conforme à la volonté de Dieu. Le Saint-Esprit a pour fonction notamment, afin de glorifier Jésus-Christ, d'enseigner et de conduire le peuple de Dieu, ainsi que de lui accorder ses dons en vue de l'édification de l'église (I Cor. 12.4-6; Gal. 5.22-23; Eph. 4.11-13).
- B. Le baptême de l'Esprit a été accordé à l'Église, une fois pour toutes, le jour de la Pentecôte. Dès lors, chaque croyant, au moment même où il est régénéré, reçoit ce baptême. La plénitude de l'Esprit dans la vie chrétienne doit être constamment renouvelée et débouche, en particulier, sur la louange, ainsi que sur le service au sein de la communauté chrétienne et dans le monde. À cette fin, Dieu accorde divers dons à son peuple. Aucun d'eux ne doit être considéré comme la caractéristique indispensable d'une vie chrétienne authentique, car Dieu est libre de distribuer ses dons comme il l'entend (Jean 1.33; Actes 1.5; 10.47; Rom. 12.3-8; I Cor. 12.4-7,13, 31; 14.1,3; Eph. 5.18-21; I Pierre 4.10).

## 7. - ÉGLISE -

Nous croyons que l'unité de tous les croyants est dans le Saint-Esprit et qu'ensemble, ils forment le corps du Christ, qui est l'Église.

- A. L'Église universelle est le corps mystique du Seigneur, dont Jésus-Christ est la tête. L'Église résulte de l'oeuvre accomplie par Jésus-Christ et du don de son Esprit (Jean 11.52; I Cor. 12.13; Eph. 2.11-18; 3.1-6; Col. 1.18; Hébr. 9.28).
- B. Jésus est lui-même la pierre angulaire sur laquelle il continue de bâtir son Eglise. Les pierres vivantes sont les vrais croyants, connus parfaitement de Dieu seul (Matt. 16.18; 21.42, 44; Actes 4.11, 12; I Cor. 3.11; Eph. 2.19-22; II Tim. 2.19; I Pierre 2.4-8).
- C. L'église locale est une congrégation de croyants baptisés unis dans la communion d'une même foi, et ayant pour but d'y persévérer d'un commun accord. L'église locale est autonome, mais doit reconnaître son interdépendance avec les autres églises locales (Mat. 18.19-20; Actes 2.38-41; 9.31; Actes 15; II Cor. 8 et 9).
- D. Les églises locales sont appelées à refléter la réalité de l'Église universelle à travers la manière d'être de leurs membres. A l'avènement du Seigneur, l'Église, rendue enfin sans tache, régnera avec Christ aux siècles des siècles. Elle doit donc lui demeurer fidèle, étant prête à vivre pour lui et à souffrir à son service (Actes 9.31; 11.26; I Cor. 1.1-2; Rom 8. 16-17; Apoc. 22.5).
- E. L'unité des croyants, créée par le Saint-Esprit, doit se concrétiser au niveau de chaque église locale et au niveau des rapports existant entre les communautés locales professant une même foi au Christ des Ecritures (Actes 1.8; Rom. 8.9; 12.3-8; I Cor. 12.3; Gal. 5.16-17; Eph. 2.17-18; 4.4-6).
- F. Les seuls ministères structurels de l'église locale, reconnus spécifiquement par la Parole de Dieu, sont ceux de pasteurs - appelés aussi évêques ou anciens - et de diacres (Actes 2.42; 6.2-5; 20.17, 20, 21, 28; Phil. 1.1; I Tim. 3.1-13; 4.6, 7, 11-13; II Tim. 2.15, 19; 4.2; Tite 1.5-9).
- G. Tous dans l'église sont appelés à se soumettre les uns aux autres dans la crainte du Christ. Les membres de l'église sont appelés à faire montre d'affection, de respect et de déférence envers les conducteurs spirituels, à les honorer et protéger leur réputation. L'Écriture nous appelle à pourvoir aux besoins matériels des pasteurs (I Cor. 9.7-14; I Thess. 5.12-13, I Tim. 5.17-19).
- H. L'église locale doit être entièrement soumise à l'autorité de Jésus-Christ, son Seigneur. Elle est une théocratie avec des décisions à prendre à différents niveaux. C'est donc la responsabilité de l'ensemble des membres, soumis au Saint-Esprit, de chercher à discerner la volonté du Seigneur pour sa direction. On cherchera à obtenir le consensus, autant que possible.
- I. L'église locale adore son Seigneur, se met constamment à l'écoute de la Parole de Dieu, accepte la responsabilité impérative de partager le message du salut avec le monde entier et met en valeur les dons de tous ses membres pour l'avantage de tous. À ces fins, les membres sont assidus au culte et aux autres réunions de la communauté, s'exhortent et s'encouragent mutuellement et donnent généreusement pour soutenir la mission de l'Église dans son ensemble (Matt. 25.35,40; Jean 4.14; Actes 7.8; Rom. 12.6-8; I Cor. 16.2; II Cor. 8.5; Col. 3.17-18; I Thess. 5.11; Hébr. 3.13; Jacques 1.27; I Pierre 4.10; 10.25; Jude 23).

## 8. - BAPTÊME ET CÈNE -

Nous croyons que le baptême par immersion et la Sainte Cène sont les deux ordonnances (ou symboles) devant être observées par l'église locale en obéissance au commandement de notre Seigneur.

- A. Le baptême, et la Sainte Cène célébrée sous les espèces du pain et du "fruit de la vigne", sont ordonnés par le Christ à l'intention de son Eglise et proclament sa mort et sa résurrection. Ces deux ordonnances (ou symboles) doivent être observé par l'Église. Nous croyons significatif l'ordre biblique: conversion, baptême, cène (Matt. 3.13-17; 26.28-29; 28.18-20; Jean 6.48-63; Actes 2.38-42; Rom. 6.1-11; I Cor. 11.12-19; 12.12-13; Gal. 3.27-28; Col. 2.12-13).
- B. La foi en Jésus-Christ conduit au baptême, c'est-à-dire à l'immersion du croyant dans l'eau. A la suite du baptême, l'église reçoit le croyant dans son sein comme membre. Le croyant obéit ainsi au commandement du Christ et témoigne publiquement de son identification avec Christ en sa mort, son ensevelissement et sa résurrection. Ainsi il indique sa rupture avec le passé et son entrée dans un ordre nouveau créé par le Christ (Marc 16.16; Actes 22.38-47; 22.16).
- C. La Sainte Cène, le repas du Seigneur ou la communion... autant d'expressions pour désigner la commémoration par laquelle le croyant participe au pain et au "fruit de la vigne", lesquels sont le signe de la mort expiatoire de Jésus-Christ. A ce repas, les croyants annoncent la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'Il vienne. "Chacun doit s'examiner lui-même et ainsi prendre part au repas du Seigneur" (I Cor. 11.16, 28; 10.16-17).

## 9. - LIBERTÉ DE CULTE -

Nous croyons à la liberté de culte pour tous. La nature même de la foi comme engagement personnel dicte, en particulier, notre souci de la liberté religieuse pour tous. Tout en étant soumis aux autorités, nous ne reconnaissons à l'Etat aucun droit de s'ingérer dans la vie et le témoignage des églises. Par ailleurs, les chrétiens doivent être conscients de leurs responsabilités sociales et de la nécessité d'un témoignage conséquent dans les questions du domaine public (Marc 12.17; Actes 4.18-20 et 5.29).

## 10. - LES ANGES -

Nous croyons qu'il existe un monde spirituel où les anges, bons ou mauvais, exercent leur activité:

- les anges de Dieu en adorant le Seigneur et en exécutant ses jugements, où en exerçant un ministère envers les croyants (Héb. 1.14; Matt. 13.41).
- Satan et les anges déchus en tentant de s'opposer à l'oeuvre de Dieu et aux croyants (Eph. 6.12). Par la victoire de Christ à la croix les croyants ont reçu mandat et pouvoir de combattre ces derniers et de les vaincre (Col. 2.15; Eph. 6.13-20).

## 11. - RÉSURRECTION -

Nous croyons qu'il y aura une résurrection corporelle des justes et des injustes: pour les uns, une résurrection pour la vie éternelle, pour les autres une résurrection pour la condamnation éternelle. Le Nouveau Testament souligne fortement la résurrection, et cela parce que le Christ est ressuscité. C'est cela, et non une immortalité inhérente à l'âme, qui est le couronnement de notre sort final en tant que chrétiens - bien que l'état intermédiaire entre la mort et la résurrection nous mette déjà en la présence du Christ. Les incrédules connaîtront à la résurrection le sort final des réprouvés - bien que, à la mort, il y ait déjà la condamnation (Jean 5.29; Actes 24.15; Rom. 8.11; I Cor. 15.53; II Cor. 5.8; Phil. 1.21, 23; Hébr. 9.27; Apoc. 20.12; 14.13).